



*Commission Régionale de Karting
Languedoc - Roussillon*

Election d'un membre du Comité Directeur de la CRK Languedoc-Roussillon

Pérols, le 02 mars 2012

APPEL A CANDIDATURES

Conformément à l'article 9 des statuts de la Commission Régionale de Karting du Languedoc-Roussillon, en cas de vacance d'un poste de membre du Comité Directeur à la suite d'un décès, d'une démission ou de la perte des qualités requises par l'article 8 des statuts de la CRK, celui-ci est pourvu par la plus prochaine Assemblée Générale.

Un poste étant vacant, un appel à candidatures est lancé.

Le nouveau membre du Comité Directeur de la CRK sera élu par l'Assemblée Générale qui se tiendra le **lundi 02 avril 2012** à 18h30 au siège du CRSA Languedoc-Roussillon : 115, avenue Amédée Bollée – Km Delta – 30900 NIMES

Pour être prises en considération, les candidatures devront être expédiées sous pli recommandé au siège de la CRK Languedoc-Roussillon, **au plus tard le mercredi 28 mars 2012**, le cachet de la Poste faisant foi.

Il est souligné que les candidats doivent satisfaire aux conditions posées par l'article 8 des statuts de la CRK Languedoc-Roussillon.

A cet effet, chaque candidat devra accompagner sa candidature d'une **déclaration sur l'honneur certifiant** :

- Ne pas être privé de ses droits civiques, ne pas être placé sous sauvegarde de justice ou mis en tutelle ou en curatelle.
- Ne pas exercer de fonctions de dirigeant dans une autre Commission Régionale de Karting.

Toute personne majeure, titulaire d'une licence 2012 de la FFSA, prise dans une ASK dépendant du Comité 08 (Languedoc-Roussillon) et remplissant les conditions énoncées ci-dessus, peut poser sa candidature pour être membre du Comité Directeur de la Commission Régionale de Karting du Languedoc-Roussillon.

Fabien LOPEZ
Secrétaire

1